

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

Postes

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BILLIER, Place de la Bourse, 23;
A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTEMENTS.
Annonces, la ligne... 20 c.
Reclames... 30
Faits divers... 75

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois... seront payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés d'avance.

SAUMUR,

11 Juin 1879.

ENCORE LES LOIS J. FERRY.

Nous recommandons à nos lecteurs l'article ci-dessous :

Pour écarter de l'enseignement certaines congrégations religieuses, et ouvrir du même coup la porte à de nouvelles éliminations, le prétexte mis en avant par M. le ministre est que ces religieux ont leur chef hors de France, c'est-à-dire à Rome.

L'émotion publique ne s'y est pas trompée. C'est le catholicisme tout entier dans ses principes constitutifs, son honneur et sa liberté, qui est suspect et visé au cœur, selon le programme insolentement proclamé l'année dernière : « Le cléricisme, voilà l'ennemi. »

Qu'un institut religieux ait son chef à Rome ou partout ailleurs, qu'il s'agisse de congrégations autorisées, c'est-à-dire reconnues par l'Etat comme personnes morales, ou de congrégations non autorisées, c'est-à-dire inconnues de l'Etat qui ne voit dans leurs membres que des individus agissant comme tels, toutes ces congrégations sont aussi romaines, ni plus ni moins, les unes catholiques, nous sommes Romains au même titre qu'elles, par notre soumission, dans les choses de foi et de conscience, au chef suprême de l'Eglise.

Aussi bien, le masque est tombé dans les assiettes du banquet d'Epinal. Un masque n'est jamais beau, et à quoi bon sur le visage d'un ministre de meuble si peu français, surtout quand il ne cache rien ? L'oracle a donc parlé : « Il y a deux Frances », l'ancienne France chrétienne et qui demande (prétention insupportable) à rester chrétienne sous quelque régime que ce soit, — et la « France de l'avenir », une France sans Dieu qui commence à poindre et qu'il s'agit de substituer à la première en étouffant celle-ci ; — et cela, bien entendu, au nom de « la liberté. »

Que pensez-vous de cette liberté ? pères et mères de famille, qui avez encore dans le cœur, je ne dis pas toute la foi de vos pères, mais quelques gouttes de leur sang, et dans l'esprit quelque lueur de leur bon sens ? Que vous semble d'une France sans Dieu, de maris et d'épouses sans Dieu, de petits enfants sans Dieu sur les genoux de leurs mères, de grands garçons et de grandes filles sans Dieu, près de vous et surtout loin de vous, dans les hasards de la vie, dans la ferme, dans l'atelier, chez des maîtres sans Dieu ?

O la belle France, ô les belles familles, ô la belle besogne d'un ministre de l'instruction et de l'éducation publiques !

Donc, nous tous catholiques, qui avons le malheur d'être « Romains » (ce à quoi d'après notre catéchisme il n'y a point de remède), nous voilà comme tels déclarés « anti-français. »

Dans la bouche de M. le ministre, cette accusation — comment dire ? — est d'un aplomb qui ajoute le dernier trait à sa physionomie.

La franc-maçonnerie, à qui M. le ministre a donné notoirement son nom, se fait gloire en effet, aussi bien que l'Eglise catholique, d'être une institution cosmopolite

ayant ses ramifications et ses fidèles dans le monde entier.

Elle obéit donc nécessairement, aussi bien que les cléricaux romains, à des chefs et à des mots d'ordre ÉTRANGERS.

Comment donc M. le ministre, franc-maçon, est-il toujours Français et du meilleur crû, tandis que nous, catholiques, nous ne le sommes plus, après l'avoir été pendant si longtemps ? Ce pays, assez bien noté dans l'histoire, et si chatouilleux jadis sur ses frontières, qui se nommait la France, fille aînée de l'Eglise, n'a donc jamais existé ?

A tout le moins, M. le ministre devrait-il nous dire en quoi le Pape et l'Évangile ont démerité de la France, au point de vue de sa prospérité matérielle, de sa culture intellectuelle, de son honneur et de sa sécurité, et en quoi, au contraire les principes, les chefs et les mots d'ordre étrangers de la franc-maçonnerie sont plus honorables et plus « rassurants » pour une patrie que de Pape et l'Évangile.

Quelques explications sur ce point ne seraient pas, ce semble, absolument superflues.

Les projets de bouleversement et de confusion universelle que nourrissent les chefs avérés des sociétés plus ou moins secrètes, parmi lesquelles la franc-maçonnerie figure au premier rang, ne sont plus en effet un mystère pour personne.

Et la résolution bien arrêtée chez ces mêmes hommes de ne reculer devant aucun moyen, pour fonder sur des monceaux de ruines la « société de l'avenir », n'est pas moins évidente. Tout récemment et chez nous, elle a fait suffisamment ses preuves.

Qu'un très-grand nombre d'honnêtes gens, frères maîts, abusés et amusés de la franc-maçonnerie, ne devinent pas où l'on veut les conduire, nous nous empressons de le reconnaître. Mais aucun d'eux n'ignore qu'il est associé, de près ou de loin, à des chefs ténébreux et de toute nation qui travaillent, en France et partout ailleurs, au renversement de l'ordre chrétien, c'est-à-dire, en dernière analyse, à la suppression des bases mêmes de toute religion et par conséquent de toute morale et de toute société.

Cela posé, nous demandons humblement en quoi le religieux, enrôlé sous une règle de perfection évangélique, solennellement approuvée par l'Eglise, est moins bon citoyen, moins recommandable à son pays, moins apte à l'éducation morale et patriotique de la jeunesse, en un mot, moins bon Français que ceux de ses concitoyens affiliés et infusés aux hommes de toute nation et aux doctrines inavouées qui, plusieurs fois déjà, ont mis la France à deux doigts de sa perte ?

Sous les climats les plus inhospitaliers, chez les nations les plus barbares, — que le franc-maçon, si échauffé qu'il soit, le verre en main, à faire le bonheur de l'humanité, ne connaîtra jamais que par la carie, — le Bénédictin, le Franciscain, le Dominicain, le Jésuite, le Mariste, le prêtre de Saint-Lazare, de Picpus, des missions étrangères, et tant d'autres avec eux, donnent tous les jours leur vie goutte à goutte et leur sang pour faire des chrétiens, c'est-à-dire des hommes dignes du nom d'hommes et des citoyens dignes d'une patrie.

Comment serait-il douteux qu'ils ne travaillent chez nous à la même œuvre avec le même zèle, la même abnégation et le même succès ?

Aussi ces hommes noirs ou blancs nous donnaient-ils naguère d'assez crânes soldats. Ils étaient au feu avec leurs élèves, et

combien de prêtres séculiers et d'humbles frères, sans aide ni un sou vaillant, ont payé à leur pays la même dette ?

Nos admirables religieuses, filles du peuple ou nées dans l'opulence, ces mêmes sœurs qui font aimer et bénir le nom français à tous les bouts du monde, n'étaient pas loin non plus de nos champs de bataille.

Le sang a parlé, le monde a jugé. Une fois de plus, les « cléricaux romains » ont donné leur mesure et leur preuve est faite.

On a bien vu les bannières de la franc-maçonnerie sur les remparts de la Commune, mais quand Paris allait « flamber » derrière elles, — et par quelles mains ?

M. le ministre se trompe donc évidemment d'adresse, en dirigeant aujourd'hui contre tels ou tels religieux, et demain, au même titre, contre tous les catholiques romains, ses défiances et ses prescriptions patriotiques.

Qu'il veuille bien se rassurer. Si le chef de notre foi religieuse ne réside pas en France, — par l'excellente raison qu'il ne saurait résider à la fois dans tous les pays du monde, — nous avons quelque droit, et de fraîche date, de nous croire, et de nous dire aussi bons Français que n'importe qui.

Ne nous lassons pas d'ajouter — car les chiffres sont là, — que dans les examens, les concours, les expositions, les distributions de brevets et de bourses, — depuis les classes primaires jusqu'aux cours préparatoires aux grandes écoles, civiles et militaires du gouvernement, — les élèves des congréganistes tiennent le premier rang, nos religieux et nos religieuses justifiant ainsi cette confiance tous les jours grandissante que leur accordent les familles, même paucières ou point du tout.

Donc, en poursuivant les instituteurs congréganistes, alors même qu'ils ne vous coûtent rien et que leur dévouement soulage d'autant la bourse des contribuables, ce n'est pas « l'instruction publique » que vous voulez, mais la seule guerre aveugle et acharnée à ce que vous appelez « le cléricisme », pour ne pas dire le christianisme, et en fin de compte « la Religion ».

Et vous mentez à vos principes.

Si le suffrage du nombre a quelque prix à vos yeux, s'il doit être pour nous la loi suprême, lorsque dans nos comices vous le demandez à des foules passionnées et incompétentes, quel témoignage pouvez-vous désirer plus incorruptible et plus imposant, en matière d'éducation, que celui des pères de famille ?

Si les congréganistes, au jugement des familles, font aussi bien et mieux que vous sur le terrain scolaire et pédagogique, vous devriez les en remercier. — Mais non, il s'agit avant tout d'étouffer « le cléricisme », fussiez-vous l'ensevelir sous les ruines de cette instruction publique dont vous êtes chargé.

Ne sont-ce pas là, en effet, les traditions de la première Révolution, et n'êtes-vous pas toujours les dignes fils de vos pères ? En haine des maîtres vénérés qui instruisent gratuitement ou presque pour rien la jeunesse française, et qui nous avaient mis au premier rang des nations civilisées, qu'a fait la Révolution, pendant dix longues années, à tous les degrés de l'enseignement, sinon de lamentables ruines, — que le budget et l'université officielle n'ont jamais réparées ?

Les débats législatifs ont ouvert dans quelques jours. Si la loi passe en tout ou en partie, si les conservateurs, décimés l'année

dernière, on sait comment, succombent dans cette première bataille, M. le ministre ne s'arrêtera pas en si beau chemin, tant qu'il porte restera entrebâillée à la liberté de l'Eglise et à celle des pères de famille. Que les catholiques « se le tiennent donc pour dit », c'est la persécution qui commence.

Au surplus, la suite fatale des événements, les peuples étrangers qui déjà rient de nous, l'histoire la « France de Dieu », — et Dieu — nous jugeront tous.

Quant au résultat final de cette campagne anti-chrétienne, il est connu d'avance.

Une fois de plus, non prévaletur.

X...

Chronique générale.

Hier soir, à 8 heures, la Chambre, après une longue discussion, a voté, par 306 voix contre 195, l'autorisation de poursuivre M. P. de Cassagnac.

D'après les Tablettes d'un Spectateur, des dépêches très graves seraient arrivées de l'Algérie, mais le gouvernement paraît vouloir désigner à la tête de la commission d'enquête M. le ministre de l'Intérieur.

Hier soir, dans les couloirs de la Chambre, on disait qu'un député royaliste devait déposer une demande d'interpellation au sujet de l'insurrection en Algérie.

M. Lepère refusant de répondre à la question de M. Blachère sur l'insurrection algérienne, M. Blachère transformera probablement sa question en interpellation.

Depuis samedi, après la séance de la Chambre, différents députés de l'extrême gauche ont envoyé dans leurs départements des dépêches pour faire presser les signatures des pétitions demandant l'élargissement de Blanqui.

Une lettre adressée de Bordeaux à un député de la Gironde lui annonce que les chefs du parti radical poussent les électeurs à signer une protestation contre l'invalidation de Blanqui, et à prévenir les députés que les Bordelais n'auront jamais d'autre candidat que le prisonnier de Clairvaux, jusqu'à ce qu'il soit admis à siéger au Parlement.

Sur l'invitation de M. Jules Ferry, on va se livrer à un travail phénoménal sur les pétitions contre la loi sur la liberté de l'enseignement. On veut savoir si parmi les signataires de ces pétitions, on ne trouverait pas des femmes de fonctionnaires, voire même d'universitaires, se mettant contre le gouvernement qui paie leurs maris.

Le rapport de M. Spuller sur la liberté de l'enseignement supérieur a été distribué aux députés. Ce document, qui ne renferme pas moins de 132 pages, se divise en trois parties : 1° Du pouvoir de l'Etat sur l'enseignement ; 2° Examen des pétitions adressées à la Chambre des députés ;

### 3° Discussion des articles du projet de loi.

M. Spuller a fait suivre son travail de tableaux annexes reproduisant :

- 1° Les pétitions en faveur du projet de loi sur l'enseignement supérieur ;
- 2° Les pétitions contre ledit projet ;
- 3° Des pétitions diverses, relatives au projet sur l'enseignement supérieur ;
- 4° Des lettres émanant d'un comité et signées par un député, adressées à des conseillers généraux pour exhorter ceux-ci à faire adopter un vœu par leur conseil général contre la loi présentée par M. le ministre de l'instruction publique ;
- 5° Un tableau des progrès, depuis le Concordat, des principales congrégations enseignantes non autorisées ;
- 6° La statistique des établissements des jésuites en France.

On annonce le prochain dépôt, par un membre de l'extrême gauche de la Chambre des députés, d'une proposition de loi tendant à astreindre les séminaristes au service militaire.

La commission du budget s'est occupée du budget des cultes. Sur la proposition de M. Albert Joly elle a décidé que « les traitements des évêques et des archevêques seront ramenés au taux du Concordat, c'est-à-dire de 20,000 fr. à 15,000 pour les archevêques, et de 13,000 fr. à 10,000 fr. pour les évêques. »

D'après le *Rappel*, la commission aurait également réduit de 20,000 fr. le crédit affecté aux subventions à diverses congrégations religieuses.

D'autre part, elle a admis, à la demande du gouvernement, l'augmentation de 200,000 fr. pour les traitements des desservants, 53,000 fr. pour les pasteurs protestants, et 14,000 fr. pour les rabbins.

Il est facile d'apercevoir le mobile qui a inspiré la réduction des traitements des évêques et l'augmentation du traitement des desservants ; mais nos républicains se trompent s'ils espèrent séparer ce qu'ils appellent le « bas clergé » des évêques et les gagner à la République. Leur manœuvre hypocrite n'aura aucun succès.

En décidant que le traitement des archevêques serait réduit de 5,000 fr. et celui des évêques de 3,000, c'est-à-dire ramené au taux du Concordat, la commission a commis une bévue. La convention concordataire stipule seulement que « le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés », et condamné par conséquent les réductions de traitements proposées au moment où les nécessités et la cherté de la vie se sont accrues dans des proportions considérables. Les taux visés par le projet de la commission sont ceux qui ont été déterminés dans les articles organiques (articles LXIV et LXV), lesquels sont dépourvus de toute valeur légale.

On pense que la discussion du budget devant la Chambre s'ouvrir sans retard. Le budget des dépenses sera le premier discuté dans l'ordre que voici :

- Budget des postes et télégraphes, M. Parent, rapporteur.
- Budget des finances, M. Wilson, rapporteur.
- Budget de la guerre, M. Langlois, rapporteur.
- Budget de la marine, M. Bethmont, rapporteur.
- Budget de l'agriculture et du commerce, M. Louis Legrand, rapporteur.
- Budget de la Légion d'Honneur, M. Noirot, rapporteur.

Les rapports de ces six budgets sont imprimés depuis plusieurs jours et distribués aux députés.

A l'exception des rapports de MM. Spuller sur les affaires étrangères, Rouvier sur les travaux publics, et Blandin sur le compte de liquidation de la guerre, qui n'ont pas encore été lus devant la commission, tous les autres ont reçu l'approbation de la commission, et sont livrés à l'impression.

La commission chargée d'examiner la proposition Laisant s'est réunie et a entendu M. Margaine qui a exposé son amendement. La réforme, dont le principe est de réduire à un an la durée du service militaire, consisterait à appeler tous les jeunes gens de vingt ans et à n'appliquer la réduction qu'à ceux qui, au moment de l'incorporation, seraient à même de faire preuve des connaissances suffisantes.

On mande de Marseille :

« Un arrêté d'expulsion a été notifié au citoyen Borgarelli, sujet italien, pour avoir, dans une réunion privée, composée de nationaux italiens en résidence à Marseille, proposé un ordre du jour en faveur de l'établissement du suffrage universel, ordre du jour que le gouvernement a considéré comme hostile à la maison de Savoie. »

Cette mesure est assez singulière sous un gouvernement qui fait du suffrage universel un dogme politique.

On lit dans l'Union :

« L'acquiescement de M. Léo Taxil par la cour d'assises de la Seine a redoublé la hardiesse et excité la verve de tous les barbouilleurs de papier qui, à défaut de talent, essaient de se faire remarquer par leur impiété et l'extravagance de leurs attaques contre la religion et ses divins mystères. »

« Un journal qui se croit frondeur et satirique, parce qu'il se dit anticlérical, a publié hier un numéro où se rencontre, noyé au milieu d'un torrent de lazzis plus immoraux qu'acérés, un article consacré au saint jour de la Pentecôte. »

« Non, jamais, dans aucune langue, pas même dans celle des bagnes, la prédication de Notre Seigneur Jésus-Christ sur la montagne, son immolation sur le Calvaire et la descente du Saint-Esprit sur les apôtres n'ont été si cyniquement travesties, injuriées et bafouées. »

« Quel que soit le dégoût et le mépris qu'inspirent ces ignominies d'un journalisme dégradé, il est de notre devoir de protester contre elles, au nom des croyances chrétiennes abandonnées par les pouvoirs publics à la dérision et à l'insulte. »

On écrit d'Aix :

« Décidément le maire d'Aix, cédant à l'ordre impérieux du conseil municipal transformé en odieuse et ridicule Convention communale, vient d'interdire les processions de la Fête-Dieu. C'était une semaine de fêtes innocentes et populaires. Chacun ici est furieux contre la municipalité dont la conduite n'est pas même approuvée par les républicains. On entend des israélites déclarer hautement que rien n'est plus intolérable qu'un pareil attentat contre la plus inoffensive des libertés. L'interdiction n'atteint pas seulement les consciences, mais aussi les intérêts. Un seul marchand de nouveautés va perdre 25,000 francs : somme énorme pour une ville comme la nôtre. Mais qu'importe tout cela à notre conseil municipal ! Armé de la circulaire du ministre de l'intérieur et des cultes, il satisfait ses passions anticatholiques, et la liberté est le moindre de ses soucis. »

La République de Nevers annonce qu'elle va être poursuivie à la requête de M<sup>r</sup> Forcade, archevêque d'Aix et ancien évêque de Nevers, pour avoir reproduit, d'après plusieurs journaux, une notice biographique que ce prélat considère comme diffamatoire.

L'Eglise d'Amiens, ainsi que tout le faisait craindre depuis quelques jours, vient de perdre son premier pasteur, M<sup>r</sup> Louis-Désiré-César Bataille, mort après une longue maladie. C'est une grande perte pour l'épiscopat français qu'il honorait par ses talents et par ses vertus.

M<sup>r</sup> Bataille n'était âgé que de cinquante-neuf ans ; il occupait le siège de saint Firmin depuis 1873, et était précédemment curé de Saint-Jacques de Douai et chanoine honoraire de Cambrai.

### ÉVÉNEMENTS D'ALGÉRIE.

Il est difficile de savoir à quoi s'en tenir sur les événements d'Algérie.

Avant-hier, le *Temps* annonçait que la tribu des Ouled-Abdi était en pleine révolte. Hier, l'*Agence Havas* publiait la dépêche suivante qui contredisait cette nouvelle :

« Alger, 9 juin, soir. »  
Il est faux que la tribu des Ouled-Abdi soit en pleine révolte.

Le fils du caïd de cette tribu s'étant

avancé avec un faible contingent sur les confins des Ouled-Daoud, en vue d'empêcher une incursion sur le territoire de sa tribu, a été attaqué et tué par les Ouled-Daoud. Il n'y a pas eu autre chose de ce côté.

Le mouvement est toujours restreint à la tribu des Ouled-Daoud et à une très-minime fraction des Ouled-Bon-Sliman. Cinq cents cavaliers de ces derniers sont venus se joindre aux troupes françaises pour concourir au blocus des révoltés.

Les troubles n'ont aucune cause politique. Ce ne sont que des vengeances personnelles provoquées par les exactions de Bachtarzy.

Toutes les tribus environnantes sont tranquilles.

Le gouvernement veut, sans doute, laisser parler seule l'*Agence Havas*, car le *Journal officiel* qui devrait nous renseigner garde le silence. Nous ne comprenons pas cette absence complète de renseignements officiels sur cette insurrection qui intéresse à un si haut degré notre colonie. On est même en droit d'en conclure que le mouvement est plus grave qu'on ne le dit, puisque le gouvernement ne veut pas s'expliquer.

Le *Globe* annonce que « les troupes de la division dont M. le duc d'Aumale a passé samedi l'inspection (à Montpellier) viennent de recevoir l'ordre de partir pour l'Algérie. »

Si l'on envoie des renforts de France, c'est que l'insurrection est grave et menace de s'étendre. M. Albert Grévy, qui commande les forces de terre et de mer en Afrique, et qui rêve sans doute une moisson de lauriers, a là une belle occasion de nous montrer son courage.

Si nous avions à Alger un général pour gouverner, ce général serait déjà parti pour le théâtre des opérations. Pourquoi M. Albert Grévy qui le remplace n'est-il pas au feu ?

Il est bon de remarquer que, depuis la nouvelle des troubles, son nom n'a pas été prononcé une seule fois dans les dépêches.

On mande de Marseille : Des avis d'Alger annoncent qu'un millier d'insurgés ont attaqué lundi matin le poste de Redaa défendu par deux compagnies de chasseurs et un escadron de spahis. Les insurgés ont été repoussés avec une perte de 50 morts ; ils ont été poursuivis par les spahis. (Havas.)

### Etranger.

ALLEMAGNE. — Des nouvelles très-inquiétantes sur la santé de l'empereur Guillaume sont parvenues.

Les affaires de l'Angleterre au Cap viennent de se compliquer d'un conflit avec l'Allemagne.

Au sud-ouest du Transvaal, dans le district de Bloemhof, sur la frontière même des possessions anglaises, l'Allemagne a une station où se trouvaient deux missionnaires protestants. Ce territoire, habité par les tribus des Korannas, est indépendant, et les journaux allemands prétendent même que le gouverneur anglais de Natal aurait formellement reconnu son indépendance dès 1871.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette prétention ; mais, quoi qu'il en soit, à cette heure, il y a prise de possession violente du district par les autorités anglaises. Le colonel Warren, se tenant sur des prétendues incursions des Korannas, vient de proclamer l'annexion du district de Bloemhof aux possessions anglaises. Il a ordonné aux deux missionnaires de quitter leur poste. L'un d'eux était absent ; l'autre, M. Brune, n'obéissant pas à l'ordre du colonel, a été arrêté après avoir subi de mauvais traitements, et expulsé du territoire.

Nous n'avons pas besoin de dire que les journaux allemands prennent fait et cause pour leurs nationaux. Le gouvernement de Berlin a demandé des explications au Foreign-Office sur cet incident. Seulement la grande question est de savoir à qui appartient le territoire envahi par le détachement du colonel Warren, et si l'Allemagne a bien réellement des titres de possession sur cette station.

L'affaire est encore pendante ; nous ne pourrions la connaître pleinement que par la réponse que fera le cabinet de Londres au cabinet de Berlin.

RUSSIE. — Solovieff, condamné à mort pour son attentat contre le czar Alexandre, a été exécuté

avant-hier à Saint-Petersbourg. Il a été pendu à 10 heures, sur la promenade de Smolensk.

ITALIE. — On télégraphie de Messine :

« Depuis deux jours, les bouches d'émission ont sensiblement ralenti ; les détonations et les bruits souterrains sont très-rares. »

« Le courant de la lave est également ralenti. »  
« Actuellement, on ne voit de la fumée qu'au cratère principal. »

On mande de Catane :

« L'éruption de l'Etna a presque cessé. Les courants de lave sont arrêtés, et l'on ne ressent plus de secousses. Toutefois, on entend encore de légers grondements et le cratère principal laisse toujours échapper de la fumée. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les candidats pour l'admission à l'École polytechnique sont informés que les compositions auront lieu les 20, 21, 23, 24 et 25 juin.

Angers est au nombre des villes où ont lieu les compositions.

La Société Sainte-Cécile d'Angers a remporté un éclatant succès au concours des orphéons, à Poitiers, 1<sup>re</sup> division, 1<sup>re</sup> section ; savoir :

Concours à vue : 1<sup>er</sup> prix, médaille d'or.  
Exécution : 1<sup>er</sup> prix, médaille d'or.

Au concours de musiques d'harmonie et fanfares, la musique municipale de Loudun a obtenu deux médailles d'or ; l'Union musicale de Châtelleraut, deux médailles d'or et une médaille de vermeil ; la musique de Chiron, une médaille de vermeil.

Nous subissons depuis hier les effets d'une perturbation annoncée par le *New-York Herald* et qui ne devait commencer qu'aujourd'hui 11 juin.

La tempête a une avance de 24 heures. Hier soir nous avons eu orage, et cette nuit, à plusieurs reprises, de fortes averse.

Notre correspondant de Fonet revient à la charge ; nous accueillons de nouveau son épître, et nous croyons qu'elle aura le même succès que la première.

Aujourd'hui nous conserverons le cachet complet de cette missive, style et orthographe.

« Saumur, le 9 juin 1879 »

Monsieur le journaliste,

Je voudrais bien être plus écrivain que je suis pour vous dire combien que ce ma flâté d'être imprimé dans votre journal sur le même pied que d'autre qui ont l'air bien savant. Vous avez même poussé l'honnêteté jusqu'à corriger mes fautes d'orthographe. Ça n'a jamais été mon fort l'orthographe, malgré toute la peine qu'il en a eu les bon frères.

A propos de ces pauvre frères, on dit partout qu'il est question de les expatrier. Je ne sais pas, mais y se donnaient pourtant fichtrement de mal pour faire de nous de bons sujets et nous instruire. Y faut croire qu'ils ont bien changé, et qu'aujourd'hui ils enseignent des choses terriblement fortes.

Enfin nous aurons des procession cette année, c'est réglé. Je vous dirai que j'étais curieux de savoir comment que ça allait tourner, et que j'ai été bien aise de lire dans votre journal que c'avait été annoncé du haut de la chaise, à l'Eglise. Tiens que je dis. Y paraît que les municipaux ils ont eu peur d'être pas rélus, ils ont cédé. Tant mieux, mais c'est tout de même pas de bonne volonté, et ces gens-là sont pas de bons républicains, avec eux on n'aura jamais la liberté libre, on s'en souviendra.

Y a une chose que je cherchais à savoir, car tout ouvrier qu'on est on a tout de même un esprit et on réfléchit à bien des affaires. Donc je me disais : comment ça se fait-y qu'ils aient découvert ces lois-là qui empêcheraient les processions ? ceux d'avant eux ne les connaissaient donc point ? Un camarade républicain comme moi, mais rouge celui là, m'a tiré d'embarras. Y ma dit comme ça : « Tout simplement, mon vieux, ceux d'alors ils étaient cléricaux, c'est-à-dire qu'ils ne comprenaient rien du tout à la loi, tandis que ceux d'actuellement ils ont beaucoup plus de lumières, et les autres ne leurs

iraient pas à la cheville du pied. — Pour lors, que je me dis, y faut que par le fait ils aient pas été fort pour leur pas aller à la cheville. Car enfin, entre nous soit dit, vous, Monsieur, qui n'êtes comme moi pu guère jeune, vous les connaissez tous, ceux du pays, comme les veus du dehors, personne les accuse d'avoir inventé la poudre.

» Autre chose qui m'a surpris dans votre journal. Y s'agit de la séance de la Mairie. M. Abbélard qui présidait, et qui passe pour quelqu'un de très-doux et de très-commode y faut, a commencé par déclarer bien honnêtement qu'il était pour les processions ordinaires. Sur quoi d'aucun l'accusent, ceux qui veulent tout détruire. Y ne savent pas que M. Abbélard n'est point opposé à la religion, comme quoi un particulier de la Vendée que je voyais ces jours, me disait comme ça que dans ce pays là y ne se cachait point pour aller à la messe, où qu'y lit dans son paroissien; qu'il est tout à fait bien pour les prêtres. Moi je trouve pas que c'est mal. M. Abbélard est libre d'avoir de la religion, c'est son opinion qu'y faut respecter comme les autres. Moi qui suis républicain, je trouve pas bien qu'on manque à ceux qui veulent pratiquer. Y faut les laisser libres. C'est comme si on était je suppose à la même table. Voilà deux plats qu'on nous sert (ce qui ne m'arrive pas souvent) : y en a un que vous n'aimez pas, moi je l'aime. Vous ne seriez pas poli de cracher dedans. C'est tout pareil pour l'article de la dévotion : vous en avez, et moi pas, ça me regarde pas, je vous laisse tranquille.

» Pour ce qui est de M. Abbélard, ce qui m'a étonné, c'est que, quand tous les municipaux, tous, ont levé la main contre toutes les processions anciennes et nouvelles, lui, il n'est pas revenu à ce qu'il avait annoncé au commencement de la séance, qu'il était pour les processions d'usage. Ma foi, parmi nous, qui ne sommes pourtant que de simples ouvriers, on ne voudrait pas se dédire comme ça.

» C'est comme cette blague, de dire que ceux de Tours avaient chanté dans les rues *Sauvez Rome et la France*, ce que c'est de la politique. *Primo*, c'est pas vrai, moi j'y étais, et pas eux. *Secundo*, ils n'ont point fait de politique du tout. Ils étaient bien tranquilles, et ils en avaient assez de tenir leurs parapluie, car y tombait un vrai déluge d'eau.

» C'est pas comme la *Marseillaise*, qu'y veulent faire chanter maintenant. Quand y se mettent à hurler *Aux armes citoyens!* ma petite fille a peur, et elle accourt se cacher entre mes jambes. C'est ça qu'on devrait supprimer, au lieu d'empêcher cinq cents personnes de revenir à Saumur, où ils auraient fait de la consommation, car ils n'ont pas osé cette année. Comme quoi je dis que nos municipaux prennent point les intérêts de la ville et du commerce. C'est pas ces hommes-là qu'y nous faut. On les a cru au commencement très-capable et amis du peuple, mais ça n'est point ça. Aussi vrai comme je le dis, quand on votera on leur fera à savoir ce qu'on pense d'eux. J'en connais beaucoup qui voudraient déjà y être.

» Je suis bien votre serviteur.  
» Un ouvrier de Fenet. »

#### GENNES.

Vendredi dernier, vers 9 heures 1/2 du matin, le sieur René Bourgeois, facteur rural du bureau de Gennes, arrivait sur le chemin vicinal n° 32, à un kilomètre du village de Saint-Maur. Il fut mis en éveil par les cris : *Gare à la mine!* poussés par un ouvrier carrier. Bourgeois eut un moment d'hésitation, puis revint sur ses pas. Il n'avait pas parcouru dix mètres que la mine fit explosion; il se blottit derrière un talus, mais une pierre d'un kilogramme environ l'atteignit et lui frappa le genou droit avec une telle violence qu'un épanchement interne se manifesta immédiatement.

Son état ne lui permettra pas de sitôt de reprendre son service.

#### POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Les fêtes du concours régional ont commencé samedi soir, comme nous l'avons dit, par une des plus belles retraites en musique dont Poitiers ait jamais eu le spectacle.

» Lundi a eu lieu les concours d'Orphéons, de Musiques d'harmonie et de Fanfares, au Théâtre, dans la salle des gardes du Palais

de Justice et au Manège. Nous supposons que tout s'y est bien passé.

» En 1866, un concours de Sociétés chorales eut lieu à Poitiers, dans le parc de Blossac, dont l'entrée était gratuite, l'administration municipale de ce temps-là ayant voulu faire jouir la population tout entière de cette fête musicale.

» Ce concours fut magnifique. Il a laissé des souvenirs ineffaçables dans la population poitevine. La distribution des récompenses se fit également à Blossac, où on avait élevé une fort belle estrade, sur laquelle avaient pris place les principales autorités de la ville...

» Cette année, les choses se sont passées différemment.

» Le concours de musique vocale a eu lieu au Théâtre, le concours de musique instrumentale dans la salle des Pas-Perdus, au Palais de justice, au Manège. Là il fallait payer pour entrer.

» Avant les concours, la population a pu assister au défilé des Sociétés qui a été fort beau, par parenthèse, et qui avait attiré un concours immense de population.

» On a beaucoup remarqué entre autres la Société de Sainte-Cécile d'Angers, dont la glorieuse bannière pliait sous le poids de ses dix-huit médailles d'or; puis, dans un autre ordre d'idée, la fanfare de Neuville jouant sans cesse la *Marseillaise* aussi faux que possible, et précédée d'un singulier bonhomme habillé et coiffé de rouge, ayant autour des reins une ceinture tricolore et au chapeau une cocarde rouge avec plumes bleues et blanches. Cet homme si bizarrement accoutré portait un drapeau tricolore à défaut de bannière, la Société étant trop jeune pour en avoir une, et attirait tous les sourires des spectateurs qui pouvaient se figurer que mardi-gras était revenu.

» La distribution des médailles a été faite sur une maigre estrade élevée sur la place d'Armes, et sur laquelle avaient pris place, avec les membres du jury, les deux adjoints de la ville de Poitiers, plusieurs membres du conseil municipal et quelques officiers.

» A huit heures tout était terminé. Musiciens et choristes s'en sont allés chacun de son côté, peu satisfaits de la piètre réception qui leur était faite.

» Le soir, pas une illumination, mais en revanche des voix avinées qui hurlaient la *Marseillaise*, continuant ainsi jusqu'à près de minuit le mouvement que certaines fanfares avaient cru devoir imprimer à la fête.

» Nous voudrions pouvoir parler de la cantate *l'Hymne à la Paix*, composée par M. Emile Lévêque, mais il a été presque impossible de l'entendre. Des brailards se sont mis à entonner la *Marseillaise*, qu'ils ont chantée (?) sans discontinuer, pendant l'exécution de cette cantate, empêchant ainsi tout le monde d'entendre une œuvre due à un enfant de Poitiers.

» En somme, la fête aurait pu être fort belle si l'organisation n'avait pas fait complètement défaut.

#### NANTES.

Dimanche avait lieu la Kermesse de la Basse-Indre. Cette fête a été marquée par deux accidents dont l'un a eu l'issue la plus funeste.

Cinq jeunes gens, les nommés Pierre Brochard, Constant Ricordeau, Auguste Ricordeau, Félicien Périgaud et François Périgaud, faisaient une promenade en Loire, sur la chaloupe à voile le *Vengeur*. Le vent soufflait d'Ouest et prenait l'embarcation en arrière. Ils étaient arrivés à la pointe de l'Île Mabon, lorsqu'une rafale survint tout à coup et fit chavirer l'embarcation. MM. Roy, Demion, Tardivien, Derennes et Chauvane, capitaines de navires et matelots, s'élançèrent dans leurs canots au secours des naufragés. Malgré leurs courageux efforts, ils ne purent en sauver que deux, Brochard et François Périgaud. Les trois autres n'ont pu être retrouvés; Périgaud était, nous dit-on, le cousin des deux frères Ricordeau.

Quelle famille cruellement éprouvée!  
(*Espérance du peuple.*)

#### SAINTE-MALO.

Le *Temps* annonce que M. de Freycinet va déposer à la Chambre des députés un projet de loi ayant pour objet l'achèvement des ouvrages du port de Sainte-Malo.

Ces ouvrages, commencés depuis plus de trente ans, n'ont pu être terminés par suite des difficultés que les deux villes de Sainte-Malo et de Saint-Servan, en désaccord sur les dispositions à adopter, ont constamment apportées à leur exécution.

La solution, aujourd'hui admise par tous les intéressés, et qui donne satisfaction aux deux villes, consiste à créer deux bassins symétriques, débouchant sur un avant-port commun à Saint-Servan et à Sainte-Malo.

Dans cette combinaison, la dépense à faire sera de 40 millions.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 8 juin 1879.

Versements de 137 déposants (25 nouveaux), 16,808 fr. 61 c.  
Remboursements, 7,981 fr. 53 c.

#### Théâtre de Saumur.

Jeu 12 juin 1879.

UNE SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION donnée par

#### M. BARON

1<sup>re</sup> comique du théâtre des Variétés.

Avec le concours de MM. A. GUYON, BLONDELET, LANJALLAY, COSTE, FAGUET, ALEXANDRE, M<sup>lle</sup> Désirée MEY, Marie BESNIER, Juliette DUBOIS, artistes du théâtre des Variétés de Paris.

#### LES CABINETS PARTICULIERS

Folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Xavier et Duvert.

M. BARON remplira le rôle de Jacquard.

#### LE PETIT HOTEL

Comédie en 1 acte (Théâtre-Français), de MM. H. Meilhac et L. Halévy.

#### LE DINER DE MADELON

Comédie-vaudeville en 1 acte, de Désaugiers.

M. BARON remplira le rôle de Vincent.

INTERMÈDES. — *Les Générateurs*, grande scène comique, jouée et chantée par M. GUYON. — *Le Hannequin*, récit, dit par M. LANJALLAY. — *C'est bien bête*, chanson, par M<sup>lle</sup> Désirée MEY. — *Les Souvenirs d'un vieillard*, chanson humoristique, par M. BLONDELET.

#### LE CHANT DU COQ

Comédie en 1 acte, de MM. de Najac et A. Henneguy.

Ordre : 1<sup>o</sup> Le Chant du Coq. 2<sup>o</sup> Le Petit Hôtel. 3<sup>o</sup> Le Dîner de Madelon. 4<sup>o</sup> Intermèdes. 5<sup>o</sup> Les Cabinets-particuliers.

Bureaux à 8 h.; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### Marché de Saumur du 7 juin.

Blé nouv. (Ph.)	—	Huile chène	50	—
Froment (Ph.)	77	Huile de lin	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle 50	—	—
Seigle	75	— Luzerne 50	—	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	72
Avoine, bar.	50	Luzerne	780	68
Fèves	75	Paille	780	45
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farines, culis	157	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	2 <sup>e</sup>	—	—
Huile noire	50	3 <sup>e</sup>	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 50).		
Coteaux de Saumur, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 55
La Vienne, 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 45

ROUGES (2 hect. 50).		
Souzy et environs, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Champigny, 1878	1 <sup>re</sup> qualité	à 170
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Id. 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 50
Varrains, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Varrains, 1878	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Bourguell, 1878	1 <sup>re</sup> qualité	à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id., 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 105
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Restigné 1878	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id., 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 95
Chlnon, 1878	1 <sup>re</sup> id.	à 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 88
Id., 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 85

#### Faits divers.

La foudre s'est abattue dans les environs de Toulouse sur un groupe d'ouvriers et d'ouvrières qui revenaient du travail. Une jeune fille de dix-sept ans, nommée Delmas, a eu le crâne brisé, une autre la main traversée, et une troisième est tombée dans un état d'insensibilité absolue qui n'a cessé que cinq ou six heures plus tard. Une autre jeune fille qui était au bras de la morte a eu son bras paralysé. Un jeune homme a été légèrement brûlé au visage, tandis que l'un de ses compagnons en a été quitte pour un parapluie carbonisé.

Un phénomène. — On a entendu à Tours l'orchestre, la tête coiffée d'un chapeau en sonnettes criardes et le dos augmenté, en matière de gibbosité, d'une grosse caisse.

Ce phénomène est remplacé aujourd'hui par une jeune fille, à qui la nature a fait don de trois paires de bras et de deux paires de jambes. Miss Thérésita Patchowk, une jolie Américaine, est à elle seule tout un quatuor, car, tandis qu'assistée elle joue au piano avec deux de ses mains de devant, avec les deux autres elle exécute merveilleusement la partie de violon. Voilà pour le devant, car la jeune virtuose a deux mains derrière le dos, avec lesquelles elle joue de l'alto, tandis qu'avec ses deux jambes supplémentaires, combinées avec les deux autres, elle fait la partie du violoncelle. Ce quatuor ambulant se propose de donner des concerts à Paris.

Une fleuriste demandait dernièrement des ouvrières. A la suite de cette demande se présente une ouvrière dont la figure se ressentait des approches du printemps.

— Pardon, mademoiselle, sur dit la fleuriste en la voyant, j'ai demandé des ouvrières en fleurs et non en boutons.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte. — Hommage rendu à Cérès par les génies de l'abondance. — Pythagore et l'ordre pythagoricien (fin). — Les Souvenirs de Jean le typographe. — La Grotte d'Adelsberg. — Bagage du voyageur (suite). — Gaillac (Tarn). — Influence des mères. — Innsbruck (fin). — Notes sur la prononciation française (suite). — Les Cougues de Dinant. — Louis IX traversant Paris. — Administration de la France avant 1789 : les Sergens et Huissiers. — La Chevette et son faon. — Michel. — Bartolomeo Borghesi, fondateur de l'épigraphie latine (suite). — Les Marbres de Carrare. — Le Phare de Taureau à Otaru. — Les Bons Camarades. — M. Joseph Israëls. — La Vie sincère (suite). — Deux Laes superposés. — Riche et pauvre. — Ce n'est pas moi. — Chemin de fer atmosphérique. — La Guerre. — Bercusse automatique. — Ar-Men-Phare sur la chaussée de Sein (Finistère). — Un Fils de fermier. — Jacques Boiceau.

Gravures. — Hommage à Cérès, par Rubens (Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg). — Grotte d'Adelsberg : le Puits, le Dôme, le Calvaire. — Bagage du voyageur : Boussole, Sextant, etc. — La place de Gaillac, peinture par Salabert. — Statues colossales en bronze près du tombeau de Maximilien. — Le Tombeau de Maximilien, dans l'église de la Cour, à Innsbruck. — Pliant du quinzième siècle (Musée de Munich). — Miniature d'un manuscrit du quinzième siècle (Bibliothèque royale de Bruxelles). — La Crainte, tableau par Karl Bodmer. — Epigraphie latine. — Transport d'un bloc de marbre, à Carrare, peinture par A. de Pinelli. — Les Deux Compagnons, peinture par Joseph Israëls. — Wagon du chemin de fer atmosphérique de New-York; labe intérieur d'un wagon. — *Fructus belli*, peinture par Guillon. — Carte de l'Irlande et de la chaussée de Sein. — Le Phare d'Ar-Men, sur la chaussée de Sein. — Jacques Boiceau, intendant des jardins, médaille.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Daehères. — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (quatrième article). — Les nouveaux cardinaux français, par X. D. — Les incendies en Russie, par F. Bourgeat. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le duc et la duchesse de Connaught à Malte, par R. Bryon. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra, par X. D. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M<sup>lle</sup> Isa de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : S. Ém. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. — S. Ém. le cardinal Pie, évêque de Poitiers. — M. Mène, sculpteur français, décédé en mai. — M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, décédé en mai. — Le duc et la duchesse de Connaught à Malte, illuminations de la place du palais, à Cité-Valette. — Salon de 1879 : *Les Quéteurs*, tableau de M. J. Frappa. — Les Parisiens au grand Derby d'Epsom. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Les fêtes de Marseille (trois gravures). — M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS**  
Par M. MOLLAT.  
Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

De BARRY, de Londres.  
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,478. M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, m'immobiliser, même couchée, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, sans les

remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.  
Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Léon PUYCLET, instituteur à Cheyroux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TAZIENNE & RUSSEAU, épicerie, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
**Ligne de Poitiers-Saumur.**

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 20 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
8 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 30 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 14 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
5 % amortissable			30	Crédit Foncier colonial				Canal de Suez			
3 % amortissable			70	Crédit Foncier, act. 500 fr.				Crédit Mobilier			
1 1/2 %				Obligations foncières 1877				Société autrichienne			
Obligations du Trésor			30	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial				OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867				Crédit Mobilier				Orléans			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860				Crédit Foncier d'Autriche				Paris-Lyon-Méditerranée			
1865, 4 %				Est				Est			
1869, 3 %				Paris-Lyon-Méditerranée				Nord			
1871, 3 %				Midi				Ouest			
1875, 4 %				Nord				Midi			
1876, 4 %				Orléans				Paris (Grand-Central)			
Banque de France				Ouest				Paris-Bourbonnais			
Comptoir d'escompte				Compagnie parisienne du Gaz				Canal de Suez			
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

8 heures 3 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 21 — — — — — omnibus-mixte.
4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 31 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
13 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
14 — 38 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 33 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAMILLE VEUVE DUBAS.**  
Les créanciers de la faillite de la dame Léonie Cronbrugge, veuve du sieur Dubas, Pierre, marchand de chaussures à Saumur, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 18 juin 1879, à dix heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, donner leur avis sur l'exposabilité ou la non-exposabilité de la faillite, et toucher un dividende de 17 p. 0/0.  
Le greffier, L. BONNEAU.

**Étude de M. MEHOVAS, notaire à Saumur.**  
**A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS.**  
Situés commune de Saumur.

- 1° Une maison, rue du Pressoir-Saint-Antoine, près l'écluse de Nantilly, actuellement occupée par M. Deval.
  - 2° Un morceau de vigne rouge, au Clos-Bonnef, lieu dit la Grotte, contenant environ cinq ares cinquante centiares.
  - 3° Un morceau de vigne blanche, au Clos-Bonnef, lieu dit la Grotte, contenant cinq ares cinquante centiares.
  - 4° Un autre morceau de vigne blanche, aux Marigrolles, contenant environ vingt-deux ares.
  - 5° Une cave, au Clos-Bonnef, au passage du grand bras de caves, joignant celle de M. Mariet.
  - 6° Et une autre cave, au même lieu.
- Pour plus de renseignements voir les placards.  
S'adresser :  
Soit à M. MEHOVAS, notaire;  
Soit à M. BOURASSAU, huissier à Saumur. (290)

**A LOUER POUR le 1<sup>er</sup> août 1879. UNE MAISON BOURGEOISE**  
Située à Saumur, rue du Temple, n° 22.  
Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Chezeau.  
La remise et l'écurie peuvent être converties en bureaux.  
S'adresser à M. TAUNAY, 3, rue de la Petite-Bilange. (307)

**VILLE DE SAUMUR.**  
**ADJUDICATION DE TRAVAUX DE REPAVEMENT DES RUES**  
Pour l'amélioration de la voirie.  
Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le samedi 14 juin 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, par devant le Maire de la ville de Saumur, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de repavement des rues, pour l'amélioration de la voirie.  
Suivant le nouveau devis, dressé par l'architecte de la ville et approuvé par M. le Préfet, le montant de ces travaux est évalué à 92,345 fr.  
On peut prendre connaissance des devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 29 mai 1879.  
Le Maire, R. BONIN, Adjoint. (286)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON**  
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.  
Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.  
S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REPOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A LOUER GRANDE ET BELLE CAVE**  
Mors d'Inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.  
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

**A VENDRE UNE TRÈS-BONNE TOUE**  
En chêne.  
Plancher sapin du Nord, caillbotis à l'avant, sentinau.  
S'adresser à M. GRILLET, Café de la Paix, ou à M. ROLAND, aux bains.

**A LOUER PRÉSENTEMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON**  
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

**UNE MAISON DE BLANC demande un apprenti.**  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON DE COMMERCE demande une caissière ou un caissier.**  
S'adresser au bureau du journal.

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**  
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**MUSÉE DES FAMILLES**  
Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualité, Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 3 fr. 42, 6 fr., et 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.  
Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.  
**MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE**  
Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapissérie, Trikot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.  
Bureaux : rue Saint-Roch, 39.  
45<sup>e</sup> Année — 1878.

**ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER. MUSÉE SEUL :**  
Paris, ..... 7 fr. 50  
Départements, ..... 8 fr. 50  
MUSÉE et MODES réunis :  
Paris, ..... 13 fr. 50  
Départements, ..... 16 fr. 50  
(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

**UN FRANC PAR AN**  
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (46 pages de textes) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ une galerie financière, par le Baron LÉON DE BOURGOGNE, tous les tirages des Valeurs; le Prix exact des Coupons; tous les tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.  
On s'abonne à Paris : 13, rue de Londres.  
Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES. FANT**  
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.  
Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Conches et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.  
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.  
NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

**Maison J.-P. LAROZE & C<sup>o</sup>, Pharm<sup>ie</sup>**  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.  
**Sirop Laroze**  
DÉCORGES D'ORANGES AMÈRES  
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :  
Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.  
PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.  
**Dentifrices Laroze**  
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC  
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.  
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUVRE, la Botte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.  
DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur conseil.